

REPUBLIQUE DE GUINEE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

DECRET N°94 194 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE NATIONAL DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT
PROFESSIONNELS (ONFPP)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Loi Fondamentale ;

Vu la Loi L/93/021/CTRN du 6 Mai 1993 portant cadre
institutionnel des Etablissements Publics Administratifs ;

Vu le Décret D/93/095/PRG/SGG du 6 Mai 1993 portant attributions,
organisation et fonctionnement de l'Office National de Formation et de
Perfectionnement Professionnels ;

Vu le Décret D/94/115/PRG/SGG du 3 Novembre 1994 portant attributions
et organisation du Ministère du Travail, des Affaires Sociales et de
l'Emploi,

DECRETE

Article 1er/-Sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Office
National de Formation et de Perfectionnement Professionnels pour une durée
de 3 ans les personnes dont les noms suivent :

AU TITRE DES REPRESENTANTS DU GOUVERNEMENT :

- 1 - Souleymane KABA, Directeur Général de l'ONEMO,
Ministère du Travail, des Affaires Sociales et
de l'Emploi.
- 2 - Alpha Abdoulaye CAMARA, Chef Section Personnel,
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage
et des Forêts.
- 3 - Taliby KABA, Directeur National de l'Enseignement Technique et de la
Formation Professionnelle,
Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire
et de la Formation Professionnelle.

../...

- 4 - Fodé Kerfalla CAMARA, en service à la Direction Nationale des Budgets,
Ministère des Finances.
- 5 - Alsény SYLLA, Chef de Division PME,
Ministère du Commerce, de l'Industrie,
des Petites et Moyennes Entreprises.

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES EMPLOYEURS :

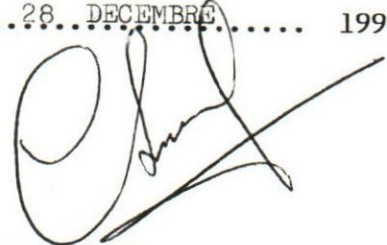
- 1 - Morlaye DIALLO, Directeur de SOGUICO
- 2 - Raphael TOURE, Directeur Général UGAR
- 3 - Alsény KEITA, MAFOUR

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES TRAVAILLEURS :

- 1 - Mamadou BAH
Membre du Bureau Exécutif de la Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée (CNTG).
- 2 - Sékou KOUYATE
Membre du Bureau Confédéral de la CNTG.
- 3 - Abdoulaye BARRY
Membre du Bureau Exécutif de l'Organisation Nationale des Syndicats Libres de Guinée (ONSLG).

Article 2 / : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le...28...DECEMBRE..... 1994



Lansana CONTE